



COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Délibération 2021_09_24

Objet : Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2021

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-et-un, à quatorze heures, en visio-conférence, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du dix septembre deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 19 voix)

- Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Joseph DAVID (2 voix) ; Éric PROVOST (3 voix) ; Olivier DEMARTY (1 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix) ; Jean-Marc MENARD (1 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Christophe DOUGÉ (1 voix) ; Jacques ROBERT (1 voix) ; Claude CAUDAL (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Saïd EL MAMOUNI (1 voix).

Absents représentés : 8 (pour 17 voix)

- Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Joseph DAVID ; Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Éric PROVOST ; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques ROBERT ; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST ; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Christophe DOUGÉ ; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET.

Absents excusés :

- Daniel GUILLÉ ; Roger GUYON

Assistaient également :

Caroline ROHART (Directrice du SYLOA) ; Stéphanie LIÉNARD (Responsable administrative)

Nombre de votants : 20 (dont 8 pouvoirs) pour un total de 36 voix.

Secrétaire de séance : Claude CAUDAL

EXPOSÉ DES MOTIFS

Après avoir résumé brièvement le compte rendu de la réunion du 7 juillet 2021, le Président invite les membres à faire part de leurs éventuelles remarques ou demandes de modifications du document.

Aucune remarque n'est formulée.

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

- *Adopte le compte-rendu de la réunion du 7 juillet 2021.*

Fait à Vertou, le 23 septembre 2021

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

SÉANCE DU MERCREDI 7 JUILLET 2021

Étaient présents : xx (xx voix)

Éric PROVOST (3 voix) ; Olivier DEMARTY (1 voix) ; Daniel GUILLÉ (2 voix) ; Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; Rémy ORHON (3 voix) ; Yannick BENOIST (1 voix) ; Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Luc NORMAND (1 voix) ; Thierry COIGNET (1 voix) ; Saïd EL MAMOUNI (1 voix) ; Jean CHARRIER (1 voix) ; Jean-Pierre BRU (1 voix) ; Jean-Yves HENRY (2 voix).

Absents représentés : xx (xx voix)

Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST ; Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON ; Jacques ROBERT (1 voix) donne pouvoir à Jean-Pierre BRU.

Assistaient également :

Jean-Michel EMPROU (suppléant de Sylvie GAUTREAU) ; Caroline ROHART (Directrice du SYLOA).

Nombre de votants : 15 (dont 2 pouvoirs) puis 18 (dont 3 pouvoirs)

Secrétaire de séance : Éric PROVOST

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 9 mars 2021
2. Informations sur les décisions administratives prises par le Président, dans le cadre des délégations du Comité syndical
3. Modification du tableau des emplois
4. Régime indemnitaire
5. Election du Bureau du SYLOA (1 membre)
6. Election de la CAO (1 membre)
7. Mise en œuvre du SAGE révisé : scénarios financiers
8. Questions diverses

Le Président, M. Jean-Sébastien GUITTON, accueille les membres du Comité syndical. Il procède à l'appel et annonce les pouvoirs. Il explique que les délégués du Département n'ont pas encore reçu leurs délégations respectives, le Département n'est donc pas représenté à cette réunion.

Le quorum (12) étant atteint, le comité syndical peut voter valablement.

1. COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2021

Le premier point à l'ordre du jour est la validation du compte-rendu du Comité syndical du 9 mars 2021. M. GUITTON appelle les membres à s'exprimer sur les modifications ou remarques qu'ils souhaiteraient apporter.

⇒ **Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité (15 votes exprimés pour 27 voix).**



2. INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT

M. GUITTON explique les décisions prises depuis le dernier Comité syndical. Les entretiens réalisés lors du deuxième trimestre ont abouti aux recrutements de Mme PERCHERON sur le poste d'animation SAGE Qualité des eaux et de Mme LIENARD sur le poste de responsable administrative et comptable.

Il rappelle que le déménagement du siège social du SYLOA, de Nantes à Vertou, est intervenu le 13 avril. Il a été accompagné d'une subvention exceptionnelle de Nantes métropole, pour compenser les coûts d'un déménagement anticipé afin d'accueillir les équipes des syndicats qui rejoignent le SYLOA dans le cadre de la fusion.

Mme ROHART indique que la restitution des locaux du Nantil à Nantes le 3 mai plutôt qu'au 1^{er} juin comme prévu initialement, a permis de gagner l'équivalent d'un mois de loyer par rapport au prévisionnel puisqu'il était prévu un cumul de loyers sur les deux sites en avril et en mai.

Pour les études, M. GUITTON indique que les prestations techniques (SCE) et juridiques (Paillat, Conti et Bory) d'accompagnement aux phases de consultation pour la finalisation de la révision du SAGE ont été engagées, respectivement à hauteur d'environ 40 000€ TTC et 5 700€ TTC.

Le devis de la prestation sur l'application web SIG SYSMA pour le suivi des actions des contrats a été signé au deuxième trimestre, à hauteur de 5000€. Elle comprend une première phase nécessaire de développement de l'application pour l'adapter au territoire qui est finalisée, une seconde phase d'intégration de données antérieures et un accompagnement au déploiement de l'outil sur le territoire.

Les repas des participants à la journée de Commission Locale de l'Eau le 1^{er} juillet dernier, ont été pris en charge par le SYLOA, pour un coût d'environ 500€.

3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur Jean-Yves HENRY et Monsieur Jean-Pierre BRU rejoignent la réunion.

Le Président présente les propositions d'ouverture de postes au tableau des emplois.

Pour la filière technique :

- un poste temporaire de Chargé de mission Gestion quantitative, pour une mission de 2 ans afin d'accompagner l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) et renforcer l'animation de cette thématique sur le territoire.

Pour la filière administrative, il est proposé d'ouvrir :

- un poste temporaire d'Assistante administrative-comptable, à grade adjoint administratif 2^{nde} classe, pour une mission de 3 mois à 7/35^{ème} (1 journée par semaine) à compter du mois d'août pour la reprise de la comptabilité du syndicat (mission assurée par la Directrice depuis le départ de Mme RICORDEL le 9 mai dernier) et en préparation de la fusion. L'agent qui assurera cette mission est la comptable du syndicat Loire et Goulaine, qui exerce actuellement à 28/35^{ème} et intégrera à terme le SYLOA avec la fusion.
- Un poste permanent de Responsable administrative et comptable, à grade adjoint administratif 2^{nde} classe, pour le recrutement.
- Un poste permanent de Chargé de communication-concertation, à temps non complet (28/35^{ème}), à grade attaché, pour le recrutement.

Mme ROHART présente les suppressions de poste, après avis favorable du comité technique du Centre de Gestion de Loire Atlantique le 11 juin 2021, concernant :

Pour la filière technique :

- le poste permanent de Directeur-Coordinateur SAGE-ASTER, à grade ingénieur, à la suite d'un avancement de grade.
- le poste temporaire de Chargé de mission SAGE Qualité des eaux pour la mise à disposition d'un agent de l'EPTB Sèvre-Nantaise, à grade ingénieur, qui a été pérennisé en décembre 2019.
- le poste permanent d'Animateur ASTER, à grade technicien principal 1^{ère} classe, qui a fait l'objet d'un recrutement à la suite au départ de l'agent, à grade ingénieur.



Pour la filière administrative :

- le poste permanent de Chargé de communication, à grade attaché, ouvert pour le transfert du personnel du GIP Loire Estuaire lors de la création du SYLOA.

⇒ **Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est validée à l'unanimité (18 votes exprimés pour 31 voix).**

4. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL

Mme ROHART présente l'actualisation de la délibération concernant le régime indemnitaire du personnel. Elle explique que la délibération concerne l'ancien régime de primes, pour la filière technique : Prime de service et de rendement (PSR) et l'Indemnité spécifique de services (ISS), toujours appliqué au SYLOA. Le RIFSEEP, intégrant les nouvelles cotations des postes ouverts, devra être présenté en comité technique du Centre de Gestion de Loire Atlantique au 4^{ème} trimestre pour un passage de l'ensemble des agents d'ici la fin d'année 2021.

Elle indique qu'une délibération sur la mise en place du RIFSEEP a été votée par le Comité syndical en 2017, devenant exécutoire à la parution de l'ensemble des décrets concernant les filières des postes du syndicat. Les décrets sont désormais tous parus, la délibération est donc applicable mais elle est incomplète et ne peut s'appliquer qu'à la filière administrative.

⇒ **Aucune remarque n'étant formulée, la délibération est validée à l'unanimité (18 votes exprimés pour 31 voix).**

5. ELECTION DU BUREAU (1 MEMBRE)

Le Président explique que la Communauté de communes Sèvre et Loire a délibéré le 18 mars 2021 pour modifier ses représentants au SYLOA. M. COIGNET devient délégué titulaire au sein du comité syndical du SYLOA.

M. COIGNET explique que M. JOUNIER étant engagé dans d'autres structures syndicales, et en anticipation de la fusion, il a été fait le choix d'intervertir. M. JOUNIER devient donc suppléant.

M. JOUNIER étant démissionnaire, M. COIGNET est candidat au siège de 1^{er} assesseur au sein du Bureau.

⇒ **Le comité syndical adopte la nouvelle composition du Bureau à l'unanimité (18 votes exprimés pour 31 voix).**

6. ELECTION DE LA CAO (1 MEMBRE)

Le Président explique que la Communauté de communes Sèvre et Loire a délibéré le 18 mars 2021 pour modifier ses représentants. M. COIGNET devient délégué titulaire au sein du comité syndical du SYLOA.

M. JOUNIER étant démissionnaire, M. COIGNET est candidat au siège de suppléant au sein de la CAO.

⇒ **Le comité syndical adopte la nouvelle composition de la CAO à l'unanimité (18 votes exprimés pour 31 voix).**

7. MISE EN ŒUVRE DU SAGE REVISE : SCENARIOS FINANCIERS

Mme ROHART présente les scénarios financiers pour la mise en œuvre du SAGE révisé (cf. présentation).

Le Président conclut la présentation, sur la base des 70 k€ de besoins supplémentaires, sur la traduction par une augmentation des cotisations annuelles des EPCI-fp membres de l'ordre +30%.

Il remercie pour le travail et explique qu'à ce stade, les réflexions sont encore sur des grands volumes financiers. Beaucoup d'éléments sont susceptibles de varier. Il rappelle l'inconnue de l'évolution des subventions dans les années à venir qui est un enjeu fort. Il est pris une valeur moyenne aux alentours de 250 k€ par an d'autofinancement nécessaire pour le syndicat, mais qui, selon les scénarios, pourrait également être d'un montant supérieur.



Dans le scénario 1, l'impact serait beaucoup plus important les premières années et moindre les 3 dernières. Dans le scénario 2, les coûts sont lissés mais cela implique que certains sujets, alors qu'ils sont tous importants, ne soient traités que dans 3 ans.

Il pourrait être envisagé d'engager les études Qualité des eaux avant, si on s'assurait des subventions, avec une augmentation des cotisations plus importantes, ou faire des scénarios évolutifs au regard du contexte. A ce stade, ce travail a le mérite de donner une vision globale.

Il propose aux membres d'échanger (1) sur le fait d'acter le principe d'un lissage à proposer à la CLE, en termes de gestion par la structure porteuse qui engendrerait une surcharge les 3 premières années et une charge moindre ensuite. Ce scénario représente une situation difficile, pour les membres du SYLOA en termes de cotisations et des recrutements importants les premières années uniquement. Les membres sont-ils d'accord pour travailler sur ce principe de lissage ?

(2) Il est proposé aux membres de s'exprimer sur le principe d'une évolution des cotisations. Le Président rappelle que lors du dernier compte administratif et budget primitif, il a été fait le constat d'un très faible fonds de roulement. Il est prévu de l'augmenter cette année mais cela reste une difficulté pour le syndicat.

Le Président indique qu'une augmentation de 30% des cotisations est le minimum à prévoir.

Sur les ETP présentés, il faut les appréhender avec prudence. Ils sont estimés avec des chiffres après la virgule, interrogeant sur la répartition de ces ETP pour exercer les missions nécessaires sur des personnes recrutées au syndicat, parce qu'il sera difficile de recruter des personnes compétentes sur des contrats de 0,2ETP. Il faudra ensuite traduire ces éléments de missions dans des fiches de poste sur des missions concrètes, avec une organisation cohérente pour le syndicat.

(3) Les membres sont invités à s'exprimer sur la pertinence de faire appel à un cabinet financier pour un travail complémentaire. Le Président indique qu'en l'absence d'investissements et d'emprunts au SYLOA, l'essentiel du travail est réalisé. Il s'interroge sur la plus-value d'une prestation complémentaire par un cabinet si l'essentiel du travail est assuré par le syndicat.

Il passe la parole à l'assemblée.

M. MENARD comprend l'enjeu financier de lisser le programme sur la durée. Il s'interroge sur les priorités en l'absence de présentation d'éléments techniques, notamment sur la thématique Qualité des eaux. Il rappelle que la Qualité des eaux et les Inondations sont des enjeux importants et propose de les maintenir en première partie de programme, et de décaler les études sur la gestion quantitative.

Le Président explique que des engagements ont été pris sur la fin du mandat précédent, pour que les études de gestion quantitative (étude HMUC) soient engagées dès 2021 avec une échéance fixée à 2023. Le travail a donc débuté en 2020 et l'appel d'offre est en cours. Le SYLOA est attendu à l'échelle régionale, dans le cadre d'une dynamique engagée par le Préfet de Région. Cet arbitrage de prioriser la Gestion quantitative est donc déjà réalisé.

M. PROVOST indique que la présentation de deux scénarios est adaptée au contexte et n'appelle pas de remarques. Tout est important et urgent mais l'engagement du scénario 1 ne semble pas envisageable considérant la montée en puissance nécessaire du syndicat, par des recrutements et la mise en place de l'équipe. Le scénario 2 semble plus raisonnable en termes de capacités et d'organisation, même s'il est moins en adéquation avec les urgences. Des discussions sont néanmoins à engager pour affiner l'ordre de lancement des différentes actions.

De plus, le SAGE est encore en discussion donc il est difficile de se prononcer précisément.

A la suite d'un travail avec les services techniques, sur la question des inondations, le calendrier est à caler avec l'étude portée actuellement par les services de l'Etat, sur les submersions estuariennes.

Sur l'estuaire, le SYLOA est positionné en maîtrise d'ouvrage sur les thématiques du SAGE. Nous avons également à organiser autour de ça, la question de la gouvernance estuarienne à une échelle plus large mais intégrant les incidences de la gestion de l'eau. Il reste une incertitude, pour ceux qui sont concernés, sur le GIP et son positionnement, non pas en termes de gouvernance mais sur les apports du GIP en réponse aux besoins du SYLOA sur les études identifiées et travaux à mener. Cela interroge le dimensionnement d'un ETP sur la thématique Estuaire au SYLOA même si cela ne remet pas en question la nécessité de cet ETP.



Sur le littoral, encore beaucoup de sujets sont en discussion dans le cadre de la consultation administrative sur le SAGE révisé, donc le dimensionnement des ETP sera également à affiner quand on y verra plus clair avec les EPCI-fp.

Sur l'intervention éventuelle d'un cabinet financier, M. PROVOST considère qu'à ce stade le travail est fait pour permettre au comité syndical d'échanger ce matin et dans les semaines qui viennent. Peut-être que lorsque le SAGE sera finalisé, il faudra se demander si le SYLOA est en capacité en interne de boucler définitivement les scénarios. Le cas échéant, il ne faudra pas s'interdire de faire appel à un cabinet extérieur pour, soit aller plus vite, soit être plus pertinent sur certains sujets de stratégie financière. Pour l'instant, l'éclairage fourni par la structure paraît satisfaisant.

M. ORHON rejoint ce qu'il vient d'être dit et pense qu'il est raisonnable de partir sur le deuxième scénario, notamment en termes d'organisation au sein du SYLOA. Il signale que des dispositions font doublon avec des actions portées par certains EPCI-fp, comme les suivis de qualité des eaux, et se demande si le travail a été fait pour identifier ces doublons. Il s'interroge également, plutôt que des temps d'animation, si l'externalisation a été envisagée sur des besoins plus ponctuels.

Il demande quelle sera la clé de répartition financière des 70 k€ supplémentaires entre les EPCI-fp membres du SYLOA car plusieurs dispositions ne concernent que certains bassins versants et si ces éléments seront intégrés dans la clé de répartition.

Le Président explique que le SAGE est construit pour éviter au maximum ces doublons mais il faudra en reparler plus précisément si des sujets sont identifiés. Sur la clé de répartition, l'idée est de proposer une augmentation homogène, comme réalisée l'année dernière, pour l'ensemble des membres EPCI-fp, sous l'angle de la mission commune à des membres du SYLOA de pilotage de la mise en œuvre du SAGE révisé sur l'ensemble du bassin. Il faut peut-être regarder plus précisément si certains sujets mériteraient une autre approche.

Il existe aussi des enjeux de mutualisations/coopérations avec d'autres structures, qui seront abordées lors du dernier point de l'ordre du jour, en « questions diverses », et qui pourraient permettre d'être plus efficaces.

M. DEMARTY souligne la qualité de la présentation et indique qu'il est plus facile de travailler dans ces conditions-là. Il rejoint le scénario 2 et demande à disposer du tableau avec différents scénarios d'évolution des cotisations : 25%, 30%, 50%. Il regrette la course aux financements alors que nous travaillons sur des problématiques fondamentales et que les collectivités devraient mettre des moyens à la hauteur des enjeux. Il demande si nous disposons d'un maillage suffisant de données qualité des eaux sur l'ensemble du bassin, et si elles sont suffisantes pour mener les études nécessaires. Il questionne sur les organismes en charge du recueil de ces données.

M. GUITTON partage le constat que les ambitions sont importantes sur ces sujets, que les budgets augmentent dans les différentes structures, ce qui est le signe d'une prise de conscience et d'une mobilisation supplémentaires. Pour Nantes métropole, qui est membres de plusieurs structures, les augmentations sont partout de l'ordre de 30, 40 voire 50%.

Le scénario 2, et les 30% d'augmentation des cotisations, sont à ce stade des ordres de grandeur. Il faudra affiner et cela mériterait d'être accompagné dans ces réflexions, notamment pour libérer Mme ROHART de ce travail et réfléchir à un scénario intermédiaire. Les décalages d'études envisagés à 3 ans pourraient être diminués si nous obtenons plus de subventions ou si les cotisations nous donnent plus de marge de manœuvre pour attaquer ces sujets plus en avance. Tous les sujets sont urgents et repousser les études n'est jamais très satisfaisant. Cependant, pour ne pas se mettre en asphyxie, il faut se donner de la lisibilité et un phasage, sinon du point de vue financier et de l'équipe, cela risque de coïncider très rapidement.

Mme ROHART explique que les stations de suivi de la qualité de l'eau ne sont pas homogènes sur le bassin. Il y a un net déséquilibre entre l'est et l'ouest qui dispose de peu de stations. Beaucoup de maîtres d'ouvrage réalisent des suivis mais il n'y a pas de compilation sur l'ensemble du territoire. Un travail d'état des lieux des différents suivis a été réalisé par le SYLOA et devra être partagé avec le Comité syndical. Une des conclusions de ce travail est que les maîtres d'ouvrage ne renseignent pas toujours les bases de données nationales, ce qui est dommageable pour avoir une vision d'ensemble. Entre les suivis réalisés pour la DCE, par le Département, par les syndicats et EPCI-fp, par le GIP sur l'estuaire, il est remonté lors de la rédaction du SAGE la nécessité d'une structure qui porterait cette mission de compilation de ces éléments à l'échelle du SAGE pour les valoriser.

M. GUITTON indique que le SYLOA a un rôle évident à jouer sur cette thématique.



M. BENOIST est favorable au scénario 2, le lissage est nécessaire pour éviter le déséquilibre important. Pour rebondir sur les autres interventions, il souhaiterait pouvoir disposer des évolutions envisagées de cotisations par EPCI-fp. Il relève néanmoins que des éléments ont été écartés des scénarios présentés. Il interroge sur l'évaluation de ces besoins si demain il s'avérait nécessaire de les mettre en œuvre également.

M. GUITTON indique qu'en effet, ce travail devra être poursuivi car il est préparatoire au budget 2022. Il faut regarder comment intégrer ces éléments et affiner. L'augmentation doit être envisagée entre 30 et 50%, selon les hypothèses optimistes ou non, les études qu'il va falloir lancer et les ETP nécessaires. L'augmentation de 30% est donc le minimum. Il remercie les participants de leurs retours et indique que les échanges se poursuivront dans les prochains mois sans attendre la préparation du BP pour que cela se mette en place progressivement.

M. ORHON quitte la réunion.

8. QUESTIONS DIVERSES

Dates des comités syndicaux du second semestre

Mme ROHART rappelle le comité syndical prévu le 12 octobre 2021 à 9h30.

Pour l'avancement de la procédure de fusion, les syndicats gémapiens devraient demander leur adhésion au SYLOA à la rentrée. En réponse, le comité syndical du SYLOA devra délibérer pour valider ces deux adhésions. Dans la suite de la procédure, les membres du SYLOA auront ensuite 3 mois pour délibérer en réponse à ces demandes d'adhésion.

Mme ROHART indique que plusieurs délibérations RH sont prévues au second semestre 2021 : temps de travail, télétravail, RIFSEEP et Lignes directrices de gestion. Ces travaux nécessiteront la mobilisation du Bureau au préalable de leur passage en comité technique du Centre de gestion de Loire Atlantique et de leur présentation au comité syndical.

Un comité syndical pourrait être ajouté au calendrier de fin d'année pour aborder l'ensemble des dossiers.

Etude financière et contours des missions du syndicat de l'EDENN (Erdre)

Le Président explique que le syndicat EDENN sur l'Erdre, qui regroupe plusieurs membres du SYLOA (Nantes métropole, CC Erdre et Gesvres, COMPA, CC Anjou Bleu Communauté, CC Vallées du Haut Anjou), engage une étude qui au-delà du simple aspect financier pour la mise en œuvre du futur contrat territorial Eau, doit évaluer les partenariats possibles avec les syndicats voisins, en particulier le SYLOA. Les réflexions doivent porter sur une meilleure coopération a minima, des mutualisations de postes vers potentiellement un rapprochement voire une fusion entre EDENN et SYLOA.

Le Président explique qu'il mobilisera les membres du SYLOA, en particulier les membres du Bureau, d'ici fin septembre pour accompagner ces réflexions avec l'EDENN.

Sans aboutir tout de suite à une fusion même si cela peut être un horizon, dans les recrutements envisagés à l'EDENN et les besoins identifiés dans le SAGE révisé, il y a des opportunités qui se présentent sur des missions qui permettraient de recruter sur des temps pleins partagés. Cela répondrait à la fois aux demandes des financeurs et correspond à une bonne gestion de l'argent public. Il faut avancer sur ces questions.

M. HENRY confirme la présentation faite de cette étude et de l'état d'esprit du syndicat EDENN aujourd'hui.

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. GUITTON remercie les membres du Comité syndical de leur participation et clôt la séance.

